



Délibération n°642
Mond'Arverne Communauté
PETR Le Grand Clermont
Appel à Projet MACIF CENTRAL
« Services et Design »

Réunion du Comité Syndical du 10 Octobre 2019

Convoqué le trente septembre deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt treizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20191010-642-DE

93^e Séance

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2019

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Monsieur José BELDA
Monsieur Pierrick BELLAT
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Gérard BONHER
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Pierre CERLES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS

Monsieur René GUÉLON
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIÉ
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur René VINZIO
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avait donné pouvoir :

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Michel PROSLIER
À Monsieur Dominique ADENOT
À Monsieur Jacques CHEVALIER
À Monsieur Marc REGNOUX
À Monsieur Frédéric BONNICHON

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

**Mond'Arverne Communauté
PETR Le Grand Clermont
Appel à Projet MASSIF CENTRAL « Services et
Design »**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée l'appel à projet MASSIF CENTRAL « Services et Design » et le projet développé par Mond'Arverne Communauté.

1- Contexte de l'appel à offre de coopération Massif Central

L'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires) est une association régionale du Sud Massif central, créée en 1983, par des organisations de développement local qui ont souhaité se doter d'un outil adapté à l'accompagnement des porteurs de projet.

Dans le cadre d'un appel à candidature, elle a proposé l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de coopération à l'échelle du Massif Central visant à travailler la thématique « services et design », c'est-à-dire la création de services aux habitants par l'expertise d'usage.

En effet, le contexte politico-social change et les mutations en cours poussent à imaginer de nouvelles formes d'intelligence collective, d'organisation et de coopération à l'échelle des territoires. Il apparaît nécessaire de remodeler les politiques publiques en appliquant des méthodes transversales, pluridisciplinaires et innovantes.

La méthode du design apparaît comme une réponse possible, dans le cadre de la création de services, pour faire face aux enjeux d'attractivité des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit d'un processus valorisant la place des usagers, à la croisée des chemins entre design de service et développement local.

Pour l'expérimenter actuellement sur plusieurs projets dans l'Aveyron, le Lot ou le Tarn, l'ADEFPAT a constaté que la démarche de design territorial permet de concevoir avec succès des services aux habitants à l'initiative de collectivités locales, de collectifs d'entreprises ou de groupes mixtes public/privé.

Au lieu de les concevoir de A à Z en circuit fermé par l'un des acteurs, au risque d'aboutir à une offre déconnectée des attentes des utilisateurs, cette méthode permet de construire progressivement des services en s'appuyant sur leurs usagers futurs, via un processus d'itération d'essai/erreurs. Cette méthode permet de sécuriser la pertinence d'un nouveau service en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire (économie, marketing, gestion, design, sociologie, urbanisme...) et l'expertise de ses futurs utilisateurs. Elle permet d'impliquer les habitants sur la conception d'un service qui leur est destiné, et qui vient renforcer l'attractivité de leur territoire

2- Le projet de design de services avec Mond'Arverne Communauté

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à cet appel à coopération « Terre de design » en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec notamment ceux du Conseil Départemental de la Creuse et du PCTE de Figeac.

Contexte

Dès la fusion, les élus de Mond'Arverne Communauté ont décidé d'engager concomitamment un projet de territoire, un PLUi, et un PCAET pour travailler sur une planification stratégique à 15 ans qui réponde à la fois aux besoins des habitants, à une ambition de développement territoriale mais également à la nécessité d'intégrer la problématique du changement climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie et de la déclinaison de ces trois démarches, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'appuyer sur des méthodes participatives permettant de coconstruire les objectifs et les ambitions du territoire avec l'ensemble des élus territoriaux, des partenaires institutionnels et techniques, mais également avec les acteurs de la société civile et ses citoyens.

Moins de services en partie Ouest du territoire

Dans la phase diagnostic de l'élaboration du projet de territoire, une particularité est apparue ; la partie ouest du territoire, en partie située en moyenne montagne, à vocation touristique, comprenant ¼ des habitants, est moins « dotée » et moins structurée en services.

L'accès à des services de qualités, partout et pour tous, étant une priorité d'actions, et de nombreux besoins ayant été exprimés lors des moments participatifs avec les acteurs du territoire, la question du déploiement de services à l'ouest du territoire est devenue un objectif opérationnel à moyen terme.

Les services identifiés, absents ou existants mais non structurés ou en manque de lieu d'accueil sont nombreux : école de musique, médiathèque, ALSH, espaces associatifs, maison de services, espaces de cotravail, lieu favorisant les mobilités, accès au numérique, tiers lieux, office de tourisme et du citoyen, guichet unique....

Le projet de design de services permettra :

- de déterminer avec les acteurs, notamment les habitants, quels services et quels équipements créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire ;
- de déployer des méthodes de coconstruction efficaces ;
- de déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services ;
- de bâtir le modèle économique et de fonctionnement du lieu retenu ;
- d'assister le maître d'ouvrage pour la réalisation du préprogramme architectural en concertation avec les futurs usagers.

Il est à noter que la communauté de communes est propriétaire du Clos d'Issac à St Saturnin, un site de 4 ha comprenant un bâtiment de 1.600 m², susceptible d'accueillir des services. La démarche devra d'abord vérifier l'opportunité d'accueillir des services en ce lieu et, en cas de réponse positive, d'arrêter sa vocation, les destinations des espaces extérieurs et du bâtiment, définir les partis d'aménagement et les orientations programmatiques, vérifier la faisabilité économique du projet tant en investissement qu'en fonctionnement.

La suite opérationnelle

Le coût prévisionnel du dossier est estimé à 92.667,00 € HT soit 111.200,00 € TTC

Coût de l'étude : 81.000 HT soit 97.200,00 € TTC

Coût du volet interrégional Massif Central : 11.667,00 € HT soit 14.000,00 € TTC

Le calendrier proposé est le suivant :

- Dépôt du dossier pour le financement Massif Central : juillet 2019
- Comité de programmation Massif Central : automne 2019
- Réalisation : à partir de janvier 2020

Dans le cadre des fonds Massif Central, cette opération de coopération pourrait bénéficier d'un financement de 80% TTC.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur la demande de portage de la mission « Design de services » pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté par le PETR du Grand Clermont, sachant qu'une demande de subvention à hauteur de 80 % du coût final TTC sera donc sollicitée auprès du programme Massif Central. La réalisation effective de cette opération par le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de cette subvention.

Le cas échéant, cette délibération annulera et remplacera la délibération n°638 du 19/06/2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- que la mission « Design de services » pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie ouest de Mond'Arverne Communauté sera portée par le PETR Le Grand Clermont ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute subvention pour le financement de l'opération ;
- que la réalisation opérationnelle ne sera effective qu'après obtention de subvention visant à financer le projet à hauteur de 80% ;
- que les crédits seront prévus au budget du ou des exercices concernés ;
- que la présente décision annule et remplace la délibération n°638 du 19/06/2019.

À Clermont-Ferrand, vendredi 11 octobre 2019.

**Dominique ADENOT,
Président.**

